



FORMATION

« GESTION : CONTRATS LOCATIFS CLASSIQUES »

Durée de la Formation : 7 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Différencier les différents types de location

Mettre à jour ses connaissances suite aux principales modifications apportées par la loi ALUR concernant les locations

- Obtenir une attestation de formation obligatoire nécessaire au renouvellement de sa carte Professionnelle.

PUBLIC CONCERNE

Les Professionnels de l'Immobilier

Les Titulaires de la Carte professionnelle de l'Immobilier

- Les personnes qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau
- Les personnes, salariées ou non habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier

PRE-REQUIS

- Etre titulaire de la carte professionnelle de l'immobilier
 - Ou exercer une activité immobilière habilitée par le titulaire de la carte professionnelle de l'immobilier
 - Ou Etre Salarié dans une entreprise du Secteur de l'Immobilier
 - Ou Suivre un parcours de Formation sur L'Immobilier

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Apport Théoriques et pratiques

Modules E-learning : Support de Cours en ligne

Echanges Interactifs : Assistance téléphonique et messagerie

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Support de cours au format PDF Imprimable

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Le stagiaire répartira ses 7h de formation comme il le souhaite avec un accès 24h/24h et 7j/7j à la plateforme.

A compter du démarrage de la formation, le Stagiaire a maximum 30 jours pour suivre l'ensemble des heures prévues dans le programme pédagogique

PROGRAMME DE LA FORMATION

■ LA LOCATION D'HABITATION NUE OU MIXTE PROFESSIONNELLE

Loi applicable, Déclaration préalable de mise en location, Honoraires de location, Bail type, Clauses obligatoires, Clauses interdites, Documents annexés au bail, Colocation, Obligations du bailleur, Obligation du Locataire, Réparations à charge du Locataire et du Bailleur, Congé, Répartition des Charges, IRL (Indice de Référence des Loyers), Résiliation du Bail, Procédure d'Expulsion, Principales modifications apportées par la loi ALUR et ses décrets

■ LA LOCATION MEUBLEE

Loi Applicable, Clauses, Inventaire des meubles, Principales modifications apportées par la loi ALUR et ses décrets

■ LA LOCATION RURALE

Définition, Durée du bail, Loyer, congés, Vente des Terres

■ LES REPARATIONS LOCATIVES Décret du 26/08/1987

EVALUATION DE LA FORMATION ET CONTROLE D'ASSIDUITE DES STAGIAIRES

QCM de contrôle de connaissance pour chaque chapitre

QUIZZ final de formation pour valider les acquis

Suivi de la progression de la formation en ligne

(contrôle des connexions)

Attestation Individuelle de formation